

commence assurément avant le XI^e siècle, et nous pensons que, dans la vie de saint Ronan en particulier, il est un certain nombre de faits importants pour lesquels on ne saurait tenir en suspicion la simple tradition populaire, et qui peuvent être admis à titre très sûr.

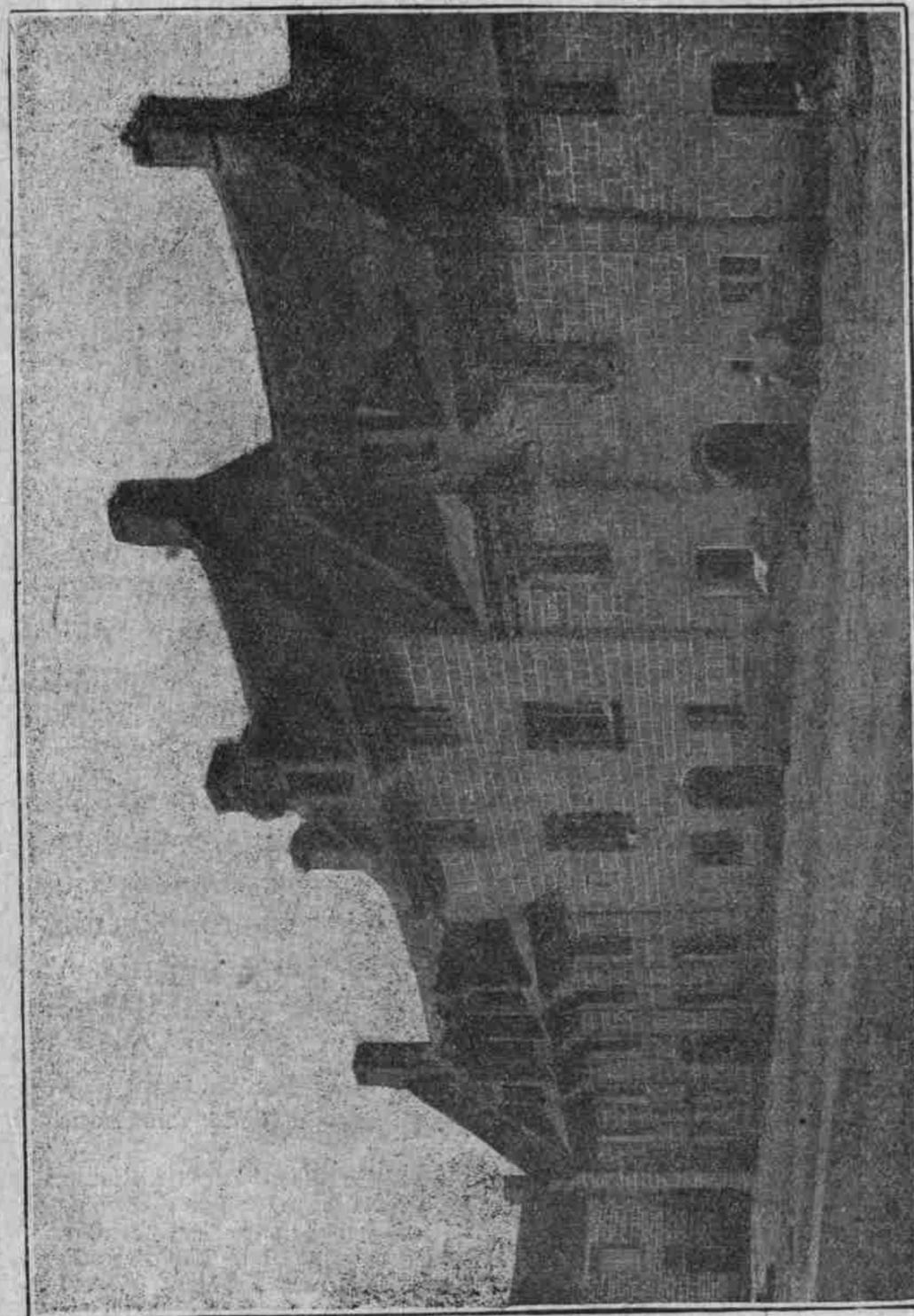
Parlant de l'ancienne opulence de Locronan, M. A. Le Bras ajoute : « On en peut contempler d'éloquents vestiges dans les pignons élégamment sculptés ou dans les façades monumentales qui encadrent la place. Ce sont demeures de grand style, dont quelques-unes traitées avec goût dans la manière de la Renaissance. Si déchues soient-elles de leur antique splendeur, elles ont encore fière mine, gardent jusqu'en leur délabrement un air de noblesse et de solennité, communiquent à l'humble bourg un je ne sais quoi de magistral qui en impose. Rien de banal, ni de mesquin (1) ».

Aussi faut-il louer l'initiative de M. Daniélou, député, actuellement maire de Locronan, qui a interdit de placarder des affiches sur les maisons de la place.

Vers 1030, le comte Alain (Cainart) se trouva surpris et accablé de l'armée du Duc (de Bretagne, Alain de Rennes) qui se jeta sur les frontières de Cornouaille. Il ramassa à la hâte ce qu'il put de troupes, mais se trouvant trop faible, il usa d'adresse; il se retira et se cacha avec ses gens dans la forêt de Nemet, invoquant la force de la Sainte Croix du Seigneur, et le secours du saint Pontife Ronan. Les ennemis se répandirent de tous côtés pour piller. Mais Cainart... sortit sur eux, les défit et les mit en fuite. Les habitants de Cornouaille ont depuis nommé cette victoire Gueth Ronan (2).

(1) *Au pays des Pardons, La Troménie de Saint Ronan*, p. 233.

(2) *Gueth*, vieux mot breton signifiant combat, (J. Loth, *Chrestomathie*, p. 209).



LOCRONAN. — Vieilles maisons de la place

Le comte ayant une grande joie d'une si heureuse victoire, en voulut marquer sa reconnaissance à Dieu, et de l'avis et consentement de son frère l'Évêque, Orscand, de sa femme la comtesse Judith, et des seigneurs du comté, il donna au monastère de Quimperlé (1), l'église de Saint-Ronan, et toutes les terres qui sont contenues dans la franchise... Il donna aussi tous les revenus du bourg et autres terres et rentes... L'acte en fut passé l'an 1031, et mis entre les mains de saint Gurloës, abbé.

Donations et fondations

21 avril 1203. — Donation de terres à Saint-Ronan. « A tous les fidèles de Jésus-Christ qui verront cet écrit, Guillaume par la permission de Dieu, évêque de Quimper, salut dans le souverain Sauveur. Sachez que nobles hommes Daniel, Gui, Alain, fils de Guiomar Daniel, donnent à perpétuité à l'église de Saint-Ronan les terres, savoir : **Maës Roënient** et **Goeth Telent** en Ploegonnoc (2), lesquelles terres sont tenues de nous, pour satisfaction d'un excès qu'il ont commis dans le cimetière de ladite église, pour être possédées, sauf le droit qu'y a saint Corentin (3), devant payer à l'avenir de **Les Guengat** (4) par celui qui sera possesseur de la terre, un quarteron de froment que leur père a légué auparavant à ladite église (5).

(1) Le monastère de Sainte-Croix qu'il avait fondé deux ans auparavant.

(2) Plogonnec, ailleurs Pluegunuc. — *Maës Roënient*, le champ *Roënient*. — *Goeth Telent*, c'est-à-dire le ruisseau Telent; (*Cartulaire de l'Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, par Léon Maître et Paul de Berthou, p. 146). — D'après D. Le Duc, *Histoire de l'Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, éditée par Le Men, p. 240 et 241, on ne retrouverait plus en Plogonnec les noms de ces deux villages.

(3) L'église cathédrale de Saint Corentin.

(4) La cour de Guengat, *Cartulaire...*, p. 147.

(5) Il est à croire que la rente d'un quarteron de froment déjà donnée à l'église de Loc-Ronan était payée par les terres *Mes Roë-*

Fait dans la même église, l'an depuis l'Incarnation du Verbe, 1203, le 21 d'avril (XI Calendas maii), l'an X de notre pontificat. Présents: Guy, doyen de Porzoet (1); Geoffroy, prieur; maître Guillaume, prêtre, Le Blanc, chapelains de Ploegonoc et de Ploe Neveth (2); Cann, prévôt; Geoffroy, prêtre, et plusieurs autres (3). »

MM. Léon Maître et Paul de Berthou (4), ont publié un rôle des rentes dues par les terres du prieuré de Saint-Ronan, document qu'ils estiment du XIII^e siècle. Bien que rédigées en latin, un certain nombre de redevances emploient les mots du langage vulgaire : **minot**, mesure pour les grains; **brac**, sorte de froment, appelé ailleurs épeautre; **güastell**, gâteau; **torth panis**, grand pain rond; **parefarth** signifie un quart; **quarturum** est une mesure. On dit encore en Bretagne un **quarteron** pour un quart de livre.

Il y est question du **Maës Minichi** ou **Champ de l'Asile** de Loc-Ronan; de **Maës Escop**, le champ de l'Évêque, en Plogonnec.

Il y est dit qu'au bourg de Saint Ronan n'existe aucune charge ou fonction héréditaire, tout dépendant de la volonté de l'Abbé ou du moine représentant.

1250. — Pierre de Dreux (ou **Mauclerc**), duc de Bretagne, mourut sur mer le 28 juin 1250, en revenant d'Égypte, où il avait été fait prisonnier depuis la défaite de saint Louis. Dans une fondation en faveur de l'église de Locronan, il avait accordé au religieux bénédictin qui possédait alors le prieuré, la seigneurie

nient et *Goeth Telent*, objet de la présente donation. Pour que l'église de Loc-Ronan ne perdît pas cette rente qui se serait confondue avec le revenu des terres nouvellement données, les donateurs la placèrent sur un autre domaine, « Les-Guengat ». (*Cartulaire de l'Abbaye...*, p. 147).

(1) Doyenné de Porhoet, diocèse de Vannes. (*Cartulaire de l'Abbaye...*, p. 147).

(2) Plonévez-Porzay.

(3) *Hist. de l'Abbaye...*, p. 240, 241.

(4) Ouvrage cité, p. 143 et suiv.

sur tout le territoire de Locronan et partie de deux paroisses voisines, avec le devoir de coutume et autres privilèges, à charge de célébrer des messes solennelles les mardi et vendredi de chaque semaine, faire procession et chanter vêpres tous les samedis et veilles des fêtes solennelles.

Les habitants reçurent aussi de grands privilèges, à condition d'assister aux services, prières et processions et de stipendier les prêtres et acolytes qui doivent accompagner celui qui officie pour le sieur Prieur et Recteur primitif (1).

L'exemption des fouages et taille faisait partie de l'acte de fondation du prieuré, et est accordée aux paroissiens et à tous les vassaux dudit prieuré, afin que le service fût plus solennel. Plus tard, les ducs les ont exemptés en même temps du droit d'impôt et de billot, comme un fond suffisant pour stipendier les prêtres de chœur et l'organiste, et fournir à l'entretien des ornements, étant reconnu que les vassaux du prieur sont obligés d'assister aux services et processions de fondation ducale, qui est la condition sous laquelle est accordée l'exemption des fouages.

En 1439, Jean Le Moine, de Quimper, par testament, lègue à la fabrique du prieuré une rente de 10 s. monnaie, à charge d'une messe annuelle, plus 5 s. monnaie à l'hôpital de Saint-Eutrope, et 2 livres de cire à l'église neuve de N.-D. (2).

2 décembre 1457. — Maintenu à Nantes, par lettres du chancelier, d'André d'Espinoi en la possession de la chapellenie de Saint-Ronan-du-Bois (3).

15 novembre 1527. — Fondation d'une chapellenie par Yves Mat, prêtre, à raison de 3 messes par semaine.

(1) Premier registre des titres de l'église de Locronan.

(2) Archives Dép. 2 G 94, n° 17. Il s'agit de la chapelle de Kelou-Mad ou de Bonne-Nouvele.

(3) D. Morice, *Preuves*, II, col. 1713.

messe des défunts le lundi; de la Croix, le vendredi; de la Sainte Vierge, le samedi. Yves Mat en sera le chapelain pendant sa vie, et après lui, messire Le Hec, dont le nom restera attaché à la fondation.

Le 28 décembre 1534, cette chapellenie vacante par le décès d'Alain Gac, est donnée à Pierre Noy, prêtre. Le patronage appartient alors à un sieur Guillaume Le Hec.

En 1584, à la place du chapelain Jacques Goalen, décédé, Alain de Le Hec, tuteur des enfants de Guillaume de Poher, en son vivant sieur de Le Hec, présente Ronan Tanguy, prêtre.

1624. — Cette chapellenie étant vacante par la mort de Louis Le Noy, recteur de Plogonnec, Demoiselle Renée Le Hec, Dame propriétaire dudit manoir, présente Hervé Calvez, prêtre, originaire de Guengat. — Fait à Quimper, en la demeure de Françoise de Rimaison, dame de Guengat.

Cet Hervé Calvez dut mourir aussitôt nommé, car nous le voyons presque immédiatement remplacé par Yves Guegant (1).

24 mai 1529. — La chapellenie fondée par Alain de Tréanna, seigneur de Tréséoul (2), devenue vacante par le mariage du dernier titulaire, Marc Kerperiou, est donnée à Yvon Le Gentil.

1559. — Fondation par Sébastien Menaut, prêtre et chapelain de Saint-Ronan. On dira 6 messes à basse voix pour l'âme de son père; deux cierges étant allumés devant le maître-autel, et il sera sonné pour chacune, 33 coups de cloche en l'honneur de l'âge de Notre Seigneur (3).

1668. — Fondation par Denys Rousseau, prieur titu-

(1) Arch. Dép. 133 G 1 et 2 G. 40.

(2) Tréséoul, en Plonévez-Porzay.

(3) Ogée, *Dictionnaire...*, note de Cariou.

laire, lequel donne un pré joignant le moulin du prieuré, pour un service annuel sur la tombe des prieurs de Locronan, avec 9 messes, sur le maître-autel, et pour commémoration de l'âge de Notre Seigneur, il sera frappé avant none, 33 coups sur la grande cloche.

18 juin 1674. — Haut et puissant messire René, marquis de Névet, et Bonaventure du Liscoet, douairière de Nevet, fondent une grande messe tous les jours de la semaine, à 8 heures.

9 août 1683. — Auffret Halnay et sa femme donnent à l'église 45 sols et aux 3 chapelles de Notre-Dame, Saint-Eutrope et Saint-Maurice, 15 sols, pour un **De Profundis**, et **Pater**, une fois l'an, avec grand-messe aux fêtes de saint Eutrope, de saint Ronan, de saint Maurice, et le jour du pardon de N.-D. de Bonne-Nouvelle.

1690. — Fondation de Jean Moreau, sieur du Stifel, qui fut enterré en sa tombe et voûte élevée, en l'église, côté du midi.

1696. — Fondation de Marie Piriou, veuve de Yves Martin, sur la tombe où est enterré ledit Yves, qui est la 5^e tombe du second rang au-dessous du crucifix et joignant au pied de la tombe du sieur Croissant, vicaire été de Locronan.

7 mars 1698. — Miss. Mathurin Gloux, du diocèse de Vannes, reçoit la chapellenie de N.-D. de Pitié, ou Desmat, vacante par le décès de Guillaume de La Motte.

1708. — Le sieur de Boisdanet et sa femme font une fondation pour fournir le vin de 5 à 6 messes par jour.

1735. — Fondation de Jean Ordinal, pour une tombe qui joint le pilier où est la chapelle et autel des saints Crespin et Crépinien, entre ledit autel et l'ancien autel de saint Christophe, du côté de la porte costière du nord.

En résumé, (Ogée, **Dictionnaire...** Annotat.), les ar-

chives de l'église ont possédé des titres de 12 privilèges concédés par les Ducs de Bretagne, et de 22 fondations faites par divers bienfaiteurs.

D. Le Duc (**Hist. de l'Abbaye de Quimperlé**, p. 67) écrit (fin du XVII^e siècle): « Le Prieuré de Locronan est en mains séculières. Je croy bien qu'il n'est pas possesseur de toutes les rentes qui sont marquées dans l'ancien mémoire, puisque le Prieuré ne vaut que 700 livres ».

En 1771, les revenus de l'église, y compris les fondations, rentes censives et obits, étaient de 2.006 livres, et, aux dires du maire Daniélou en 1808, de 3.000 liv. à la Révolution.

Ajoutons que dans le compte de 1330 (1), Locronan est imposé pour 6 livres. — En 1368, le Prieur est taxé pour 120 livres. — En 1574 (2), le rôle des décimes porte 9 livres à payer par le Prieuré. Il était également dû cent sous au Légat (**Ibid.**, p. 20).

En octobre 1788, la liste des **Décimes extraordinaires, quote-part des dons gratuits**, taxe ainsi Locronan :

La Fabrique: 44 liv. 10 s.; Saint-Eutrope: 6 liv. 10 s.; Bonne-Nouvelle: 4 liv. 15 s.; Saint-Maurice: 2 liv. 10 s.; Le Sacre: 2 liv.; le Rosaire: 2 liv.

Lettres ducales

Lors de la naissance de son fils, qui devait être Jean V, le duc de Bretagne Jean IV accorda aux habitants l'exemption de fouages, exemption souvent renouvelée et confirmée par Jean V lui-même, par exemple lorsqu'il vint en pèlerinage à Locronan, le 20 juin 1408, et à l'occasion de la naissance de ses propres enfants. Nous avons ainsi les lettres ducales da-

(1) Longnon, *Pouillé de la Province de Tours*.

(2) Chan. Peyron, *Cartulaire de l'église de Quimper*, p. 12.

tées de Moncontour, le 14 août 1423; de Vannes, le 27 décembre 1426; d'Oudon, le 11 janvier 1431, où il exempta de l'impôt de 20 sous par pipe de vin, levé en Cornouaille; de Plesseix du Reçac, le 20 novembre 1441, (même impôt; mais monté à 23 sous 4 den., sur chaque pipe vendue au détail) (1).

Dans la lettre de 1426, Jean V rappelle la venue en pèlerinage, à Locronan, de son père « que Dieu pardonne, et de sa très redoutée dame et mère, la duchesse, à présent reine d'Angleterre » (2).

15 mars et 21 mai 1451. — Pierre II, duc de Bretagne, renouvelle les exemptions accordées par son père, et donne au moustier de Saint-Ronan, 3 feux et deux tiers de feux en la paroisse de Plonévez-Porzay; un feu et demi en la paroisse de Cast, et un feu et demi en Crozon.

En 1473 et 1475, le duc de Bretagne François II accorde aux prieur et habitants d'employer les deniers provenant de l'impôt du billot, à l'édification de leur nouvelle église.

Les diverses lettres d'exemptions mentionnées ci-dessus furent confirmées par les rois, Louis XII, en novembre 1500, et François II, en décembre 1559; et il en fut ainsi presque à chaque avènement de souverain, jusqu'à Louis XV inclusivement. Aussi les fleurs de lis de France se montrent-elles aussi souvent que les hermines de Bretagne dans les tympans des hautes fenêtres, et la statue de saint Louis, le patron de la fa-

(1) Pour ces différentes lettres, voir *Lettres et Mandements de Jean V*, publiés par Blanchard, nos 1034 et 1723.

(2) Jeanne de Navarre, troisième femme de Jean IV, et mère de Jean V. Elle accepta la couronne de reine d'Angleterre que lui offrait Henri IV de Lancastre. « Elle s'embarqua à Camaret le 26 décembre 1402, et débarqua à Southampton, le 1^{er} janvier 1403. Son mariage fut célébré, le 7 février, et son couronnement le 25 du même mois ». (Fonssagrives, *Le Tombeau de Jean IV*). Elle mourut le 10 juillet 1437. Serait-il déraisonnable de penser qu'en venant à Camaret, Jeanne de Navarre ait fait visite au sanctuaire de Locronan?

mille royale, est placée vis-à-vis de celle de saint Ronan dans la chapelle du Pénity (1).

Enquêtes et informations

17 septembre 1504. — Il s'agit de savoir si on continue certaines messes, processions et suffrages demandés par les princes, ducs et duchesses de Bretagne, ainsi que par le Roy et la Reine (2) actuellement régnant, en retour des privilèges et exemptions de fouages, impôts, billots et autres subsides, à savoir :

Deux messes à notes et deux processions ordinaires à croix et bannière, avec les cantiques et louanges, alentour de l'église et chapelle du bourg de Locronan; recommandations et oraisons accoutumées, et lesdites messes devant l'autel et image de saint Renan, l'une le dimanche, et l'autre le mardi, avec vêpres audit jour de dimanche et chaque samedi au soir.

Ladite enquête, faite par François Le Saux, l'un des gens des comptes du roi en ce pays et Alain Moysan, notaire royal, le 17 septembre 1504, confirma la continuation de ces services.

Un des témoins, Jehan Mat, 72 ans, de **Quemenetmain**, déclara avoir souvenance d'avoir vu maintenant à 65 ou 66 ans environ, (donc vers 1438), feu le duc Jehan, (Jean V), venu en pèlerinage à ladite église de Saint-Renan, et environ 50 (?) ans, et quelquefois depuis le duc Pierre (Pierre II, 1450-1457), et la Duchesse, sa compagne.

15 mai 1618. — Procès-verbal d'enquête faite par Claude Kerpaën, sénéchal à Châteaulin, et H. de la Roche, procureur du Roy, lesquels obéissant à l'arrêt de la Cour du 13 mai 1617, s'étant transportés au bourg

(1) Abbé Thomas, *Saint Ronan et la Tromènie*, p. 35.

(2) Louis XII et Anne de Bretagne.

de Saint-René, ont mandé missire Yves Mingant, prêtre, et Jean Mat, marguillier, et ont interrogé si le bourg était de fondation royale ou ducale. Ont répondu que l'église était paroissiale et prieuré dépendant de l'abbaye de Quimperlé, duquel prieuré était pourvu Jacques Provost, chambrier de ladite abbaye, lequel percevait les deux tiers des fruits et dîmes de la paroisse et l'autre tiers appartenait au sieur Mingant, vicaire perpétuel; que de 7 ans en 7 ans, le 2^e Dimanche de juillet, il se faisait une procession générale à laquelle assistaient 8 ou 10.000 personnes; que plusieurs ducs de cette province ont visité ladite église en personne, et encore depuis très excellente et très vertueuse dame Anne de Bretagne, notre reine.

Laquelle église est visitée souvent de dévotion par plusieurs personnes de haute qualité, de tous les endroits de la province, pour prier Dieu en toute occasion et particulièrement de leur octroyer lignée et conservation de leur corps, pour lui faire action de grâces pour avoir ouy et exaucé leurs prières faites audit lieu; même qu'il y a eu comme les seigneurs de Kergournadec'h et de Lestrevant et du Dresnay et plusieurs autres qu'ils ont vus souvent dans ladite église remercier Dieu et (re)connaître tout haut avoir eu de lui le don de lignée et conservation de leurs corps après leurs prières faites audit lieu, lesquels seigneurs ils ont nommés pour être notables et connus en la province; qu'ils peuvent nommer plus de 50 autres gentilshommes de moindre qualité qui reconnaissent tout haut avoir eu de Dieu de pareilles bénédictions après leurs prières faites audit lieu, et que de sept ans en sept ans il se fait une procession générale par les habitants de ladite paroisse par certains (chemins) qui font les fins et limites de ladite paroisse, laquelle procession a été faite en ladite année 1617 ;

Que plusieurs seigneurs ducs de cette province ont visité ladite église en personne et encore depuis très

excellente et très vertueuse dame Anne de Bretagne, notre reine, et plusieurs d'iceux l'ont fait visiter par leurs gens et messagers et par eux ils ont envoyé leurs présents et offrandes ;

Que ladite église est de fondation ducale, dotée par les rois et ducs de cette province et très excellent prince Pierre de Dreux, qui ont ordonné que les habitants du bourg de Saint-René fissent procession autour de ladite église tous les mardis et vendredis, entre 8 et 9 heures du matin et ont pour ce, donné au prieur juridiction et haute justice sur toutes les terres de ladite paroisse et sur toutes les terres dudit prieuré hors de ladite paroisse, et à tous les habitants du bourg ont donné exemption des fouages, taille, impôt, et à la fabrique les devoirs et droits d'impôt et de billot de tous les vins vendus au détail dans la paroisse, et le parsus des terres dudit prieuré ;

Que ladite dame Reine Anne de Bretagne avait fait bâtir la chapelle qui est au côté méridional de ladite église, et ordonné qu'en ladite chapelle se dirait une messe toujours et que pour l'entretien de ladite messe elle avait constitué une rente de 5 ou 600 livres sur les devoirs du sel au pays de Guérande, que ladite messe a été dite jusques en l'an 1590 que missire Jean Texier la disait, mais à cause de la guerre ladite messe a été désacoutumée, que les titres étaient perdus, et qu'on ne savait où demander lesdits devoirs à Guérande ;

Que les débitants vin et taverniers au fief du prieuré ne payaient au fabrique de ladite église pour ledit devoir d'impôts et billot que 12 sols tournois par chaque pipe, et que les taverniers de ladite paroisse se prétendaient exempts dudit devoir fournissant au trésorier de ladite église 57 livres 13 sols tournois par an.

(Ledit Texier se retira à Guérande, non point peut-être dès 1590, mais en 1594, lorsque les Espagnols se portant au secours de Crozon assiégé par le duc d'Anjou, occupèrent Locronan. Il emporta les titres et ga-

rants de la fondation qu'il desservait, et que l'on ne put, à sa mort, recouvrer. On a cru par la suite que les chanoines de Guérande s'étaient réservé à eux-mêmes la jouissance de cette fondation.)

Et a ledit marguillier apparu auxdits juges un sac plein des lettres des ducs et rois, portant les exemptions ci-dessus, les plus anciens desquels extraits étant du duc Pierre II, relatives d'autres précédentes, en date du 22 mai 1451, et les dernières étant confirmatives d'icelles lettres du Roy régnant alors datées du 15 février 1612.

Interrogés quels ornements ils ont à faire le service divin, ont répondu qu'ils ont des ornements pour plus qu'à couvrir les autels de ladite église qui sont au nombre de 14, à pouvoir dire la messe tout à la fois.

Ladite église est en bonne réparation de couverture. Entrés en la chambre du trésor, nous a ledit marguillier montré entre autres un beau chasuble de panne de soie tannée auquel il y a d'un côté les armes de la duchée de Bretagne, et de l'autre côté armes de la duchée en alliance avec celles de Navarre et de Foix ;

Un calice d'argent doré, marqué d'un écusson des armes de la duchée en alliance avec celles de Navarre et de Foix (1) ;

Plus une grande image et statue d'argent massif haute d'une coudée ou environ qui est la représentation d'un duc de Bretagne qui est à genoux sur un carreau, les mains jointes et en posture de personne faisant sa prière à Dieu. Sur la représentation de la casaque étant sur ladite statue, on remarque plusieurs hermines sans nombre des armes de Bretagne, et pèse 9 livres d'argent ou environ, lesquelles pièces ledit vicaire et marguillier nous ont dit être don des dits seigneurs et ducs qu'ils ont fait rendre en actions de grâces.

(1) Voir la description de ce calice dans *Mémoires de l'Assoc. Bret., Congrès de Quimper, 1858.*

Signe comme témoin : Louis Le Noy, prêtre, maître d'école dudit bourg, âgé de 72 ans (1).

Aveux et déclarations

Déclaration (en 1550) des terres, rentes, seigneuries, fiefs, juridiction que humble et dévot religieux et orateur miss. Danyel de Saint-Allouarn, abbé de l'Abbaye et benoît moustier de la Sainte Croix de Quimperellé, et prieur du prieuré de Saint-René du Bois, à cause des biens dudit prieuré, à lui advenu par le décès de frère Hervé de Saint-Allouarn, son prédécesseur prieur dudit prieuré.

Avoue tenir du Roy justice haute, basse et moyenne, ayant justice patibulaire et officiers pour servir sa cour, à savoir: sénéchal, lieutenant, procureur, greffier, sergents, sceaux de contrats et actes.

Avoue tenir la maison priorale avec ses étables, basse cour, jardin, verger, un parc et un four à ban avec son jardin, ensemble contenant environ un journal et demi de terre, ferrant d'un endroit sur l'église, d'autre endroit sur la maison avec son jardin du vicaire d'icelui prieure, que à présent tient maître Yves Le Gentil, d'autre endroit sur la rue dite du Parc, d'autre endroit sur la maison et jardin de missire Paul Le Carn, prêtre, et d'autre endroit sur la maison et jardin, tonnelle Calvez ouvrant sur la place du marché de la ville dudit Saint-René du Bois, ledit four à ban pouvant valoir par chacun an 20 livres.

Item le moulin du prieuré joignant la chapelle de saint Quenollay, valant de ferme environ 100 sols monnaie.

Item le devoir de coutume, et les droits à percevoir sur les 4 foires de l'année: le lundi de la quasimodo,

(1) Il passait pour le plus habile homme de Cornouaille. Enterré en 1624, dans l'église de Locronan.

le dernier jour de mai, pour la Saint Michel du Mont Gargan, et le 3 novembre, avec marchés tous les mardis.

L'église actuelle

On a pu remarquer, d'après les actes qui précèdent, qu'en 1031, il était déjà question d'une église de Saint-Ronan. Le prieuré fut aussi constitué dès lors, à la suite de la donation d'Alain Cainart. En tout cas, Pierre Mauclerc élevait l'oratoire à la dignité d'église prioriale (1). Mais il ne saurait être encore question de paroisse (2). La preuve c'est que dans la donation de 1203, on fait mention d'un prieur, Geoffroy, de chapelains de Plogonnec et de Plonevez-Porzay, mais pas de Locronan. De plus, c'est l'évêque de Quimper, ou son église cathédrale, qui tient les terres dont il est question dans l'acte.

Le **Cartulaire de l'Église de Quimper**, n° 96, p. 148, mentionne une sentence rendue en 1250, par le Pape Innocent IV, touchant un différend survenu entre Guy de Plonevez, Evêque de Cornouaille, et l'Abbé de Sainte-Croix de Quimperlé : l'Evêque aura, comme ses prédécesseurs, droit de visite sur l'abbaye de Sainte-Croix et les prieurés qui en dépendent, comme Locronan.

Selon Ogée, l'an 1031, Alain Cainart fit bâtir en l'honneur de saint Ronan une fort belle église qu'il plaça sur son tombeau (3). Mais Cariou, annotateur d'Ogée, prétend, peu vraisemblablement, que ce fut seulement vers 1133 que l'ermite Robert, élu évêque de Quimper, déterminait la famille Névet à construire en ce lieu une chapelle, ajoutant que d'après un avèu de

(1) Archiv. de Locronan, Reg. B, fol. 20.

(2) Contrairement à une tradition dont M. Pouchous, recteur de Plonevez-Porzay a cru pouvoir se faire l'écho.

(3) Ogée, *Dictionnaire*, Locronan.

cette époque aucun temple n'avait été élevé jusqu'alors en cet endroit (1). L'érection de cette chapelle attira de nombreux pèlerins; des maisons se groupèrent à l'entour, et bientôt elle fut érigée en église paroissiale sous le nom de **Saint-Ronan-Coat-Névet**. Sa circonscription fut formée par des démembrements de Plonevez-Porzay et de Quéménéven.

On ignore jusqu'à quelle date exactement dura cette église. Ce qui est certain, c'est qu'au XV^e siècle, il était question de reconstruire. Nous avons vu qu'en juillet 1439, Jean Le Moine, bourgeois de Quimper, faisait une rente de 10 sous monnaie à l'église paroissiale de Locronan (2). Les travaux y étaient par conséquent déjà avancés. Ce qui le prouverait encore, c'est que cinq ans plus tard, Hervé VI de Névet fut inhumé au chœur de Locronan.

Le 4 décembre 1475, François, duc de Bretagne, accorde aux habitants de continuer à employer pendant un an encore, les deniers du devoir de billot, pour « grandement et somptueusement édifier leur église », et y faire de plus la grande vitre (3).

On trouve, en effet, dans la construction comme dans les vitraux, les armoiries de François II et de sa seconde femme, Marguerite de Foix. La duchesse donna de plus à la nouvelle église un grand calice dans lequel était inséré un écusson à ses armes (4). Le calice subsiste, mais le blason est détruit (5).

« D'après la requête des habitants, il ne restait plus guère à faire que la grande vitre. En raison de l'unité

(1) Ici Cariou contredit Ogée.

(2) Voir page 6. — Ce même Jean Le Moine fait aussi un don de 2 livres de cire à la chapelle de N.-D. de Kerdevot, en Ergué-Gabéric. C'est la première mention (1439) que l'on trouve de cette chapelle.

(3) Archiv. du Finist., H 181, fonds de l'abbaye de Sainte-Croix, de Quimperlé, prieuré de Locronan.

(4) Voir plus haut, Enquête de mai 1618.

(5) Chan. Thomas, *Saint Ronan et la Troménie*, p. 34.

de style qui caractérise le monument, on est autorisé à croire qu'il fut construit en une seule campagne, à l'exception d'un petit nombre de détails... Nous pouvons donc dire qu'il appartient au deuxième tiers du XV^e siècle » (1).

« Le nom du maître tailleur de pierre qui a mené à bonne fin une construction si importante mérite d'être conservé. Il s'appelait Pierre an Goaraguer; mentionné à Locronan en 1485 ».

La grande et belle église que nous admirons est tout entière du style gothique flamboyant, et nous devons l'attribuer aux dernières années du XV^e siècle et aux premières du XVI^e. Cette œuvre est comme une petite cathédrale, et certaines villes épiscopales seraient fières de posséder un édifice si noble et si beau, avec sa grosse tour carrée, autrefois surmontée d'une flèche, dominant de sa masse la vieille ville bien déchue, mais toujours intéressante et pittoresque. Cette grosse tour est en arrière du grand porche d'entrée qui s'ouvre sur la place par une large arcade et donne accès dans l'église par une double porte à plein cintre. Des simulacres de niches ou plutôt des arcatures tapissent les parois latérales.

En remontant un peu vers le haut de la place, on se trouve en face d'un second porche ou du moins d'une porte monumentale et très ornementée qui forme l'entrée du **Pénity** ou chapelle du tombeau de saint Ronan. En contournant cette chapelle et en faisant le tour de toute l'église, on remarque d'abord le joli clocher élégant du **Pénity**, les fenêtres à meneaux flamboyants, les contreforts surmontés de pinacles, les galeries qui longent le bas des toitures, le clocher central, la belle disposition de l'abside droite avec la maîtresse vitre à six baies; puis, sur le côté nord on pourra encore observer une ingénieuse petite fenêtre éclairant la

(1) H. Waquet. *Congrès Archéologique de France, Brest et Vannes, 1919.*

sacristie haute, et un petit porche très original dont la porte centrale est accostée de deux fenêtres géminées.

En pénétrant à l'intérieur, nous trouvons d'abord les deux grosses piles sur lesquelles porte le grand clocher; puis les trois travées de la nef divisées par des piliers ronds cantonnés de quatre colonnettes qui montent de fond sans chapiteaux pour aller former les nervures des archivoltés et des voûtes. A l'entrée du chœur sont deux grosses piles cylindriques dont l'une renferme un escalier à vis desservant les combles et les galeries extérieures; puis viennent trois autres travées composant le chœur. L'édifice entier a 36 mètres de longueur intérieure sur 16 mètres de largeur.

Les deux premières travées du bas-côté sud s'ouvrent sur la chapelle du **Pénity**, longue de 16 mètres et large de 5^m 70. C'est dans cette chapelle que se trouve le tombeau de saint Ronan; au-dessus de ce tombeau est un monument en pierre de Kersanton. Il consiste en une table sur laquelle est couchée la statue du saint représenté en habits pontificaux, la mitre en tête et la crosse dans la main gauche, foulant aux pieds un animal monstrueux. La table est élevée d'un mètre au dessus du niveau de la terre et supportée par six pilastres auxquels sont adossés des anges tenant des livres et des écussons.

La chapelle du Penity. — La duchesse Anne avait une dévotion particulière à saint Ronan. Etant reine de France, elle donna au bourg de Locronan le titre de ville (1) et confirma les privilèges accordés par ses prédécesseurs. Elle fit construire à ses frais un certain nombre de maisons, et bientôt trois ou quatre cents familles s'y fixèrent. Cette population nécessita l'agrandissement de l'église.

(1) Sur le titre de ville donnée à Locronan, voir *Archiv. de Locronan, Reg. A.*

C'est à la duchesse que le **Dictionnaire** d'Ogée attribue l'érection du nouveau tombeau. Nous avons même vu dans le procès-verbal d'enquête du 15 mai 1618, p. 13, qu'elle aurait fait bâtir (à la place de la petite église romane du XI^e siècle), la chapelle du Pénity et y aurait fondé une messe quotidienne, moyennant la constitution d'une rente de 5 à 600 livres sur les devoirs du sel au pays de Guérande.

Une pièce, d'ailleurs non datée, signée Halnay, prêtre, et de Lesormel, sénéchal, attribue cette construction de la chapelle méridionale à la fille d'Anne de Bretagne, Renée, duchesse de Ferrare (1).

Mais, outre que rien n'authentique ce document, on doit, croyons-nous, se rallier aux conclusions de M. Waquet (2), qui démontre que seule Anne de Bretagne est en cause dans la construction de la chapelle du Pénity. Sa fille Renée, en effet, avait passé au protestantisme, « se ressentant, dit Brantôme, des torts que Jules II et Léon X avaient fait au roi son père ». Elle ne revint au bercail qu'en 1554, mais le Pénity était alors terminé.

D'après M. le vicomte de la Messelière, le savant héraldiste, ce tombeau attribué généralement aux soins de la Duchesse Anne, vers 1500, remonterait à 80 ans plus tôt, sous le règne du Duc Jean V, en raison des écussons qu'on y relève (3).

A signaler dans cette chapelle du Pénity, une sta-

(1) Un Lhalnay est curé de Locronan, en 1707.

(2) Les titulaires de la chapellenie de « Monsieur saint René » fournissent aveu à la Chambre des Comptes, en 1548 et 1574, pour les marais salants qu'ils tiennent en Mesquer et Saint-Molf; (mais) ils ne parlent que d'« Anne de bonne mémoire », (Archives de la Loire-Inférieure, B 744). Cité par M. Waquet.

(3) Sur le Tombeau de Saint-Ronan, on peut aussi consulter : D. Plaine, *Le tombeau monumental et le pèlerinage de S. Ronan*. — Waquet, *Vieilles pierres, Mobilier* (du Pénity). — *Le tombeau de Saint Ronan à Locronan*, de M. Conrad Escher, étude traduite de Pallemard dans le *Bullet. de la Soc. Archéol. du Finist.*, t. XXXIX, 1922.

tue remarquable représentant le Christ attendant le supplice; une Mise au tombeau de pierre, d'une réelle beauté; une grande statue de pierre figurant saint Michel, tenant de la main gauche une balance dont les plateaux contiennent de petits personnages.

Une des fenêtres de cette chapelle du Pénity a conservé sa vieille verrière qui comprend les sujets suivants: 1^o Notre Seigneur en croix, accompagné de la Sainte Vierge et de saint Jean; 2^o sainte Catherine, vierge et martyre; 3^o saint Paul, apôtre.

En 1640, la foudre frappa la tour, le corps de l'église, les fenêtres et vitres. Mais les dégâts furent promptement réparés. Il en coûta 3.630 livres aux habitants. (Compte du 11 avril 1641.)

On comprend qu'à cause de ces dépenses, ils aient eu une raison de plus de s'assembler le 1^{er} juillet 1643, en vue de demander au jeune roi Louis XIV, pour leur « ville de Saint-René-du-Boys », la confirmation des privilèges à eux accordés depuis Pierre Mauclerc.

Le 18 novembre 1722 le tonnerre atteignit encore la tour, « en enleva le bout » et causa des dommages en différents points de l'église.

Le 2 janvier 1808, à six heures et demie du soir, le tonnerre a totalement détruit la superbe flèche élançée de l'église. Plus de 150 charretées de pierres ont été précipitées et par leur chute ont démoli la toiture et la voûte de l'église. La chapelle attenante, consacrée à saint Ronan, a été ruinée, mais le tombeau est resté intact, ainsi que l'image de sainte Barbe. Deux maisons habitées furent écrasées et trois autres criblées par les pierres, mais sans accident pour les personnes qui s'y trouvaient. La Providence veillait à leur salut, le bien aimé patron, saint Ronan, sollicitait en leur faveur.

Le sous-préfet de Châteaulin évalua à 30 ou 40.000 francs les frais de réparation, et M. Miollis, préfet du Finistère, pria les Maires et Curés des arrondissements

de Quimper et de Châteaulin de faire des collectes à domicile en faveur de l'église foudroyée.

Dès le 7 janvier, le maire, Daniélou, pouvait écrire à l'évêque que les souscriptions volontaires pour les réparations se montaient déjà à 1.500 liv., mais « c'est à peine de quoi pour déblayer les décombres ».— Quant à la collecte dans l'arrondissement de Châteaulin, elle ne rapporta qu'une somme ridicule. Aussi la tour est restée veuve de sa flèche; l'extérieur de l'église y a perdu beaucoup de sa beauté.

Mobilier. — Il y aurait à citer les statues de saint Ronan et de saint Corentin placées des deux côtés du maître autel; celle de saint Roch, datée de 1509. Le Men y a lu la signature d'un nommé R. Guilimin, qui, d'après lui, se serait aussi occupé des orgues de la région. Dans le bas-côté de gauche, une Pietà.

Au cours de notre travail nous avons vu mentionnés: la chapelle et autel des saints Crespin et Crépinien et l'autel de saint Christophe, du côté nord (1735).

Statue de saint Louis, dans la chapelle du Pénit, vis-à-vis de celle de saint Ronan.

En cette même chapelle, image de sainte Barbe.

Au chevet de l'église, à gauche, autel du Rosaire avec colonnes torses et riche rétable dû au sculpteur Maurice Leroux, en 1668. « Les colonnes torses, évidées à jour dans leur partie inférieure, présentent un harmonieux mélange de feuilles, de fruits et de fleurs encadrant de délicates figures d'hommes et d'animaux » (1).

En 1706, Louis Moreau, sieur de Rosaven, syndic perpétuel de la paroisse, concluait un marché avec « Louis Bariou, menuisier, faisant tant pour lui que pour son gendre de Quimper ».

Louis Bariou s'engageait à faire une chaire à prêcher, conforme à celle de Orozon, à l'exception du

(1) *Mém. de l'Assoc. Bret., Congrès de Quimper, 1858, p. 30.*

changement qu'il ferait du mystère de saint Ronan, à la place de ceux de saint Pierre, pour la somme de 350 liv. Le 18 juillet suivant, les paroissiens approuvèrent ce marché.

Le travail dut être achevé l'année suivante, car la porte du bas de la chaire porte la date de 1707, avec les noms de Miss. Mathurin Sené, vicaire perpétuel, et Lhainay, curé.

Les différents panneaux portent en neuf tableaux les épisodes de la vie de saint Ronan. Un dixième médaillon, qui ne fait pas partie du « mystère » du saint, se voit sur le côté du dossier de la chaire et montre saint Ronan bénissant un seigneur et une dame agenouillés (1).

Dès le XVI^e siècle, l'église de Locronan possédait des orgues. On peut le déduire de ce que, en 1672, une somme de 300 livres est allouée pour leur réparation. Vers 1680, les frères Thomas et Toussaint Dallam travaillèrent pour différentes églises de Cornouaille, notamment Pont-Croix et Locronan. Le 26 avril 1689, Frère Symphorien de la passion, religieux carme de Pont-l'Abbé se rend à Locronan pour y visiter les orgues. Il les trouve « non touchables » et dresse un rapport indiquant les défauts des divers jeux. Conclusion: « Les claviers sont trop durs... Il faut démonter tous les tuyaux, toutes les chappes, les nettoyer, ôter la poussière, les faire parler, les accorder et les mettre en estat de jouer ».

En 1807, le recteur Jacob fit le projet de vendre ces orgues. Si la chose n'eut pas de suite alors, elle devait pourtant se réaliser au cours du XIX^e siècle. Les tuyaux de l'instrument auraient été, dit-on, transportés à Saint-Pol-de-Léon, et le buffet d'orgue à N.-D. de Kergoat.

(1) Pour l'énumération des épisodes de ces dix tableaux, v. Chan. Thomas: *Saint Ronan et la Troménie*, pp. 59 et 60.

Dans sa lettre du 7 janvier 1808 à l'Evêque, le maire, M. Daniélou, écrit que « avant la Révolution, l'église avait au moins 3.000 livres de rente. Il n'en reste plus que le souvenir. Une argenterie superbe ornait son intérieur. Le vandalisme a fait sa proie d'environ 200 marcs de ce métal (1).

« Il y avait des ornements dorés de la plus grande beauté. On les a tous enlevés. De même pour les balustrades, les fermetures en fer du chœur et les 7 cloches. L'église a perdu en principal au moins 80.000 francs et est devenue l'une des plus pauvres ».

Malgré les déprédations révolutionnaires, le trésor possède encore trois belles pièces: un petit ostensor du temps de Louis XIII; un reliquaire de saint Eutrope, en forme de coffret, du XVI^e siècle, et le calice de 0^m 25 de hauteur, don de Marguerite de Foix, femme du dernier duc François II (2).

Dans une de ses visites épiscopales, Mgr Sergent constata la présence de deux côtes de saint Ronan dans deux étuis en argent.

A quelques pas du tombeau du Saint, se trouve adossé à une colonne un massif de maçonnerie sur lequel est une sorte de reliquaire en forme de clocher, et dans ce clocher minuscule est suspendue une cloche, composée de deux feuilles de laiton fixées l'une à l'autre par des rivets, de manière à former comme un cylindre aplati, dont le plus grand diamètre est 0^m 15 et la hauteur 0^m 20. Le Saint se servait de cette cloche pour appeler les fidèles à la prière; elle a les caractéristiques des cloches portatives irlandaises, qui sont les plus anciennes connues, et saint Ronan a dû l'emporter d'Irlande. Cette cloche figure dans les processions solennelles avec le reliquaire du saint.

(1) Soit près de 50 kilos.

(2) H. Waquet, *Vieilles pierres*.

Les chapelles

N.-D. de Bonne-Nouvelle. — « Au nord de la grande place s'ouvre une ruelle aux pavés bosselés qui longe l'emplacement aujourd'hui marqué seulement par quelques vestiges de maçonnerie, d'un hôpital du XV^e siècle, dit de Saint-Eutrope. On accède par ce chemin à la chapelle de Bonne-Nouvelle, dont le petit dôme émerge du feuillage au premier plan d'un paysage profond que ferment dans les lointains les lignes onduleuses et douces de la baie de Douarnenez. C'est une construction rectangulaire, du XVI^e siècle, antérieure de très peu d'années sans doute à 1560. Une fontaine datée de 1698 l'avoisine au sud-ouest; à l'est se dresse une modeste croix-calvaire » (1). La fontaine, presque monumentale, fut édifiée avec cette inscription: **J. Conan, marchand de toile l'an 1698.**

En 1805, le recteur Vistorte écrit à l'évêque qu'en fait de chapelle succursale utile à conserver, il y a la chapelle de N.-D. de Bonne-Nouvelle, de 17 m. de long, située rue Moal, objet d'une dévotion populaire, et où les offrandes (40 à 50 écus) peuvent servir à l'entretien de l'église principale.

Guy Bernard et sa femme Sébastienne Gueguenaou (sans doute l'instituteur et l'institutrice de Locronan), ont, le 6 fructidor an IV (23 août 1796), acheté cette chapelle avec l'intention de la rendre à sa destination primitive. Par acte du 20 août 1817, ils firent le retour à la fabrique de la chapelle, presque en ruines et estimée deux cents francs, avec ses dépendances, c'est-à-dire deux mètres de terrain tout autour, à condition qu'à chaque messe dite en cette chapelle il fût récité pour eux un **Pater**, un **Ave**, un **De Profundis**, avec droit à un banc à 4 places du côté de l'Evangile, vis-à-vis de

(1) H. Waquet, *Vieilles pierres*.

la statue de N.-D., et à une inscription: **A la famille Bernard, conservateur de la chapelle.**

Trois jours après ce contrat, M. Lahuec, desservant, sollicita de l'évêque l'autorisation de faire un petit pardon le dimanche de la Trinité, laquelle se trouve en statue dans ladite chapelle, vis-à-vis de la statue de N.-D. de Bonne-Nouvelle.

Saint-Eutrope. — De cette chapelle qui se trouvait dans la rue **Moal**, il ne reste que quelques débris de maçonnerie. L'édifice, bâti au XV^e siècle, mesurait une trentaine de mètres de longueur sur 11 mètres de large. Quand il tomba en ruines, plusieurs habitants de la paroisse allèrent y prendre des fragments de colonnes qu'ils conservèrent à titre de souvenir. On en voit encore quelques-uns devant diverses maisons.

A la chapelle était adjoint un hôpital, qui existait dès au moins 1439 (1). La famille de Pratanras y avait droit de vitre et de lisière. — Alain Geoffroy était gardien de l'hôpital en 1594.

Saint-Maurice. — La chapelle de Saint-Maurice, aujourd'hui disparue, se trouvait à mi-flanc du coteau qui domine Locronan, au bord de la voie romaine. L'emplacement en est encore marqué par une croix de pierre. Le cercle gravé sur cette croix figure l'hostie, et indiquerait, d'après la tradition, que le cimetière avoisinant la chapelle était réservé aux membres de la « Frairie du Sacre ».

Chapelle du Pénity. — On en a déjà parlé à propos de l'église paroissiale. Voir page 19.

(1) Cf. la donation de Jean Le Moine, page 6.

Confréries

En 1645 les vicaire, prêtres et autres habitants de la ville de Saint-René-du-Bois présentent une requête à Mgr du Louët, évêque de Cornouailles pour obtenir l'autorisation d'établir une confrérie du Saint-Rosaire en l'église paroissiale dudit saint René.

L'Evêque octroya cette faveur par une pièce du 19 avril 1645.

« Nous permettons aux d^{ts} suppliants de s'adresser au père prieur de Saint Dominique du prochain couvent dud^t Lieu ou autre père dudit couvent trouvé sur les lieux ayant pouvoir de ici faire à la charge de faire des statuts lesquels seront par nous approuvés et ensuite observés ponctuellement par les confrères de la d^{te} confrérie et d'entretenir devottement la chapelle destinée à cette fin. »

Les archives de Locronan renferment une fondation de Jacques Toulguengat et de Marie Louvel sa femme, qui attribue à la frérie du Rosaire 40 sols tournois et à la frérie du Sacre pareillement la somme de 40 sols tournois, aussi par an, par ce que les prêtres et chapelains de Locronan chanteront à chaque troisième dimanche du mois, à l'issue de la procession qu'ils feront pour la dite frérie du Sacre, un **Salve Regina** ou un **Alma Redemptoris**, selon le temps, à l'intention des dits fondateurs.

De 1724 à 1738, 761 personnes se sont fait inscrire à la confrérie du Rosaire.

François Belec, fabrique de la Confrérie du Rosaire, fournit à l'Evêque de Quimper un compte à charge et à décharge de sa gestion pour l'année 1766-1767. La charge se monte à 118 livres 12 sols 10 deniers, la décharge à 41 livres 12 sols.

Un aveu du 8 juillet 1707 fourni par Hervé Marhic, fabrique de l'église de Locronan à messire Gabriel-

Claude de Guergorlay, comte de Guengat, seigneur de Lesascouet, mentionne « un parc nommé **Ar Breuriez Ven**, situé en la rue Neuve, chargé envers laditte seigneurie de 3 sols tournois de cheffrente, à la fête de la décolation de saint Jean, le dit parc annexé à l'église Saint-René-du-Bois par les frères de la frérie blanche ».

La frérie blanche était une congrégation dont le siège principal se trouvait à Guingamp. Elle avait pour but d'entretenir l'union et la bonne intelligence parmi les trois Etats: le clergé, la noblesse et la bourgeoisie. Sa devise étant: **funiculus triplex difficile rumpitur**.

Service religieux

Le 15 février 1685, les fabriques et paroissiens rédigent une requête à l'effet de n'avoir pas à payer le vicaire perpétuel (alors François Le Hé), pour les fondations, soutenant que ce doit être à la charge du prieur (alors Charles Fédeau, sieur de Saint-Rémy).

Ils remontent que par fondation c'est le prieur qui doit lui-même officier, le prieuré ayant été fondé à condition qu'il contribuerait de son ministère à la célébration des services; en conséquence, le sieur Fédeau doit en cette qualité, stipendier le vicaire perpétuel. En 1557, le prieur payait par an audit vicaire 20 livres (1). Depuis quelques années, les prieurs ne satisfaisant plus à cette obligation, les vicaires perpétuels exigent leur rétribution sur les deniers de la fabrique, rétribution d'abord modique, mais qui s'est élevée jusqu'à 120 livres. (Le sieur Le Hé prétendit aussi avoir part aux offrandes qui tombent dans les

(1) En 1590, les gages des prêtres aidant au service religieux à Locronan étaient fixés comme suit: Louis Le Noy, 20 liv.; Martin Le Goff, Jean Le Gall, René Hascoët, Christophe Cadiou, Yves Le Mingam, chacun 15 liv. Le prédicateur de Carême, 22 livres.

chapelles de la paroisse, Saint-Eutrope et Notre-Dame; mais un arrêt du 5 janvier 1683, ne lui permit la participation qu'aux seules offrandes de l'église paroissiale).

Par sentence du 2 août 1684, l'Evêque ordonna aux paroissiens de payer à miss. Le Hé et à ses successeurs, les vicaires perpétuels, pour exécution des fondations ducales, lorsqu'il officiera les mardis et vendredis, fera les prières et les processions, 40 sols 20 d. par jour, et lorsqu'il ne fera qu'assister, 15 sols; et aussi 15 s. pour les vêpres du samedi. La fabrique devra stipendier 3 prêtres de chœur, un organiste, un sacriste, fournira le luminaire et entretiendra l'étoupe.

Le 14 septembre 1686, les paroissiens sont condamnés à payer 614 livres au vicaire perpétuel, mais par la transaction du 14 décembre suivant, celui-ci se contente de 426 liv.

D'après Aurélien de Courson (**cartulaire de l'Abbaye de Redon**, p. 537), le Prieur était nommé à l'alternative.

La Troménie

Le grand acte de piété, ce qu'on pourrait appeler la dévotion officielle envers saint Ronan, c'est **La Troménie**.

« La **Grande Troménie** est une immense procession qui a lieu tous les six ans, les second et troisième mardis de juillet. Elle touche successivement au territoire de cinq paroisses et fait douze stations à différentes chapelles de piété, (ou à des sanctuaires provisoires), avec sermon, chants d'hymnes, de cantiques, d'évangiles, etc., à chacune de ces stations. Le parcours de la procession, parfaitement déterminé par la tradition immémoriale, est de tout point invariable, et le cortège n'est arrêté ni par haie, ni par barrière, ni par prairie couverte de foin, ni par champ ensemencé. »

Le trajet représente la délimitation des terres fran-

ches appartenant au Saint, à l'église, et par là même exemptes de telles ou telles impositions. Telle est d'ailleurs la signification étymologique du mot Troménie : **Trominihy**, le tour (des terres) du monastère.

D'après M. Loth (1), la Troménie actuelle ne serait qu'une transposition chrétienne d'une vieille pratique du paganisme. Il y avait dans la région de Locronan une vaste forêt du nom de **nevet** ou **nemet**. Or le mot **nemet** ou **nemeto-n** (de **nem**, courbure) signifiait dans l'Irlande païenne un lieu sacré dans une forêt, et dans l'Irlande chrétienne un sanctuaire chrétien avec le terrain qui lui appartenait. Le **nemeto-n** païen était entouré d'une série de menhirs qui en fixaient les limites. Ainsi en était-il jadis du **nemeto-n** de Locronan. Plus tard, au moment où s'inaugura la Troménie chrétienne, ces menhirs furent remplacés par des croix de pierre ou tout au moins taillés en forme de croix. Comme autrefois la procession païenne, la Troménie actuelle se fait de gauche à droite, dans le même sens que la marche du soleil.

La Grande Troménie a lieu tous les six ans; par exemple 1923; 1929, 1935, etc... (2).

M. Parfouru a raconté dans une brochure (3) les incidents tumultueux de la Troménie de 1737. Il semblerait que les troubles aient été dus à l'antipathie un peu naturelle de la population pour les hommes de la maréchaussée appelés par le Recteur, Miss. Philippe Perrault, et surtout à la crainte des accidents qu'au-

(1) *Fanum et simulacrum dans la Vie la plus ancienne de saint Samson.*

(2) Voir l'abbé Thomas: *Saint Ronan et la Troménie*, et surtout l'importante étude de toute façon mise au point, due à M. le chanoine Pérennès, avec carte de M. l'abbé Guéguen, tous deux professeurs au Grand Séminaire de Quimper: *La grande Troménie de Locronan*. Cette étude, publiée dans le *Bulletin* de juillet-août 1923, a été éditée en tirage à part chez M. Le Goaziou, libraire à Quimper.

(3) *Une rixe à Locronan pendant la procession de la Troménie*, Rennes, 1898.

rait amenés la présence des chevaux de cette escorte, dans les passages étroits et difficiles de la procession.

En nous référant aux documents anciens, nous trouvons certaines dates représentant les années de Grande Troménie: 1617, 1677, 1689, 1737, 1779. Par suite, les indications portées dans le supplément à la « Semaine religieuse » de Quimper, du 16 juillet 1887, sont pour la plupart fantaisistes.

La Troménie se fait aussi de façon privée, par une foule de pèlerins isolés ou en groupe, et cela, non seulement aux deux dimanches des processions solennelles, mais chaque jour de la semaine. Dans ce cas, bien que le parcours total doive rester le même, on peut commencer en tout point du trajet, à condition que l'on achève au point de départ. Le nombre de ces pèlerinages privés est très considérable. On l'a évalué entre 10.000 et 15.000, en 1923.

Il y a aussi une **petite Troménie**, chaque année, le deuxième dimanche de juillet, sur un parcours bien moins étendu, lequel dans les traditions populaires, représente le trajet que faisait tous les matins, saint Ronan, à jeun et pieds-nus (1).

Sous la Révolution, les Troménies n'eurent pas lieu (c'est-à-dire sans doute, en 1797 et 1803).

Prédications

Locronan entendit les prédications du Vénérable P. Maunoir en 1651, 1659 et 1679. C'est en la chapelle de Notre-Dame de Tromenou qu'auraient eu lieu les exercices de la Mission de 1651. (Séjourné **Histoire du Vénérable P. Maunoir**, t. I, p. 313). Mais n'y a-t-

(1) Voir les trajets de la Grande et de la Petite Troménie dans la carte de M. l'abbé Guéguen.

il pas une confusion entre les mots **Tromenou** et **Troménie** ? La chapelle de N.-D. de Tromenou, en effet, est en Plomeur.

Le P. Le Roux S. I. prêcha une Mission à Locronan en novembre 1708 avec le P. Chiron, Messieurs de Plouhinec, Plouaré et autres (1).

Le 21 décembre 1721, Joseph de Coetlogon, chanoine de Quimper, prieur de Locronan, de Saint-Michel de Moncontour, et de Saint-Cado, s'engage à remettre sur ses biens 6.000 liv. au Rév. Père Georges Savaler, de la Compagnie de Jésus, Directeur de la Retraite établie au collège de Quimper, pour prêcher une Mission tous les ans alternativement à Plozévet et à Locronan.

En 1629, Claude Cevaër, vicaire de Saint-Mathieu de Quimper, mourut pendant qu'il prêchait à Locronan (2).

La famille de Névet et Locronan

D'après l'aveu rendu le 6 juin 1644, par Jean de Névet à l'Evêque de Cornouaille, Mgr du Louët, la première résidence des seigneurs de Névet aurait été au sommet de la **Motte**, sur la montagne de Locronan (3). Puis en 1050, ils se seraient installés en Plogonnec.

Dès le milieu du XV^e siècle, ayant grandement contribué à édifier la nouvelle église de Locronan, les sires de Névet se réservèrent le droit d'enfeu dans le chœur, près du maître-autel. Voici ce qu'écrivit Cariou, l'annotateur d'Ogée :

« La famille de Névet qui voulut fournir tous les matériaux pour la construction des maisons du bourg ordonnée par la reine Anne, tint aussi à honneur de

(1) Arch. départ. de Saint-Brieuc.

(2) *Bullet. Soc. Arch. du Fin.*, XX, 23

(3) Contesté par M. Trévédy.

se charger de l'édification de l'église, « en forme de cathédrale, dit un ancien titre, et qu'il n'y en avait guère qui la surpassât tant en structure, tour, que clocher, tout en pierres de tailles ». Cette construction eut lieu vers la fin du XV^e siècle... La duchesse fit ériger à ses frais, à la même époque, dans cette chapelle, le tombeau du saint, (à la construction duquel contribua Jacques I, baron de Névet, gouverneur de Quimper). Les armes de Bretagne, alliées à celles de France, furent placées sur un des bouts du monument, sous la tête de la statue. L'écusson des Névet fut placé du côté de l'Evangile. Ces mêmes seigneurs se réservèrent une place dans le chœur de la nouvelle église (en face du maître-autel), pour le lieu de leur sépulture. Leurs armes furent placées aux clefs des voûtes, tant du chœur que de la nef, aux arcades et voûtes des ailes, sur la porte principale et dans tous les lieux éminents, immédiatement après celles de Bretagne et de France en alliance. La maîtresse vitre portait aussi ces dernières armes et au-dessous, un seigneur de Névet était représenté, armé de toutes pièces, en cotte d'armes, sur un cheval enharnaché de son harnais de combat. La cotte d'armes du cavalier était armoriée de son écusson, **or au léopard de gueules**, tenant la bannière chargée dudit écusson. Le reste du vitrail était occupé par les alliances de la famille de Névet avec les principales de la province. L'église est aujourd'hui dépouillée de tous ces ornements. »

Hervé VI de Névet, mort en 1444, fut le premier de la lignée à être enterré à Locronan. Mais forts d'une disposition testamentaire, les Cordeliers de Quimper exigèrent que son corps fut transporté chez eux.

En 1585, inhumation à Locronan de Ronan de Névet.

« Le caveau des seigneurs de Névet, dans l'église de Locronan, se trouve au milieu du chœur, en face

du maître-autel. Il a été découvert, en septembre 1906, par M. Jean-Guillaume Hémon, adjoint au maire de Locronan. Le monument est intact, mais il a été violé pendant la Révolution. M. Hémon l'a exploré en 1906 et y a trouvé des ossements humains : 1° un tibia mesurant 0 m. 42 ; 2° un os maxillaire ayant 0 m. 11 de tour ; 3° une tête ayant 0 m. 17 de haut sur 0 m. 13 de large. Le caveau est vide aujourd'hui. Les pierres de l'intérieur ont été enlevées et jetées hors de l'église, à côté de la chapelle du Pénity, où elles gisaient pêle-mêle depuis bien longtemps. Elles y étaient encore jusqu'à ces dernières années. Le propriétaire de Prat-Tréanna en Plonévez-Porzay, ayant une maison neuve à construire, demanda à les acheter. La municipalité, d'accord avec le Recteur de la paroisse, consentit à les vendre, et tous les matériaux, y compris ceux qui provenaient de la chute du clocher, furent transportés à Prat-Tréanna, à l'exception de deux ou trois pierres sculptées dont on ne savait que faire. Le baron Halna du Fretay passant un jour par Prat-Tréanna, au retour d'une partie de chasse, sauva une de ces pierres, celle qui portait l'écusson de Névet, au moment où le marteau de l'ouvrier allait la tailler pour l'ajuster à la maçonnerie. Il l'acheta et la fit transporter dans son musée du Vieux-Châtel. Il ne restait plus du tombeau de Névet que les quelques pierres qu'on laissa à Locronan. M. Brisson, recteur de la paroisse, les mit à l'abri du marteau dans l'intérieur de l'église. Deux se trouvent sous la statue de saint Coréentin ; la plus importante est debout. On y voit un cœur en bosse, avec l'inscription que nous donnons ci-après. On sait que Henry-Anne de Névet et Anne Guyon de Matignon sa mère moururent en leur château de Beaubois et y furent inhumés ; mais leurs cœurs furent plus tard transportés à Locronan dans la tombe prohibitive de la famille. A côté de cette pierre se trouve une autre moins grande ; elle est

malheureusement écornée. Par suite de cet accident, l'inscription gothique qu'elle porte est incomplète. Cette pierre fait suite à une autre de même provenance, qui se trouve dans le deuxième enfeu du côté de l'épître. Voici les inscriptions qu'on lit sur ces deux pierres :

« Ci-gît messire René de Névet, chevalier marquis de Névet, colonel du ban et arrière-ban, garde-costes général de l'Évesché de Cornouaille, commandant pour le roy dans le même évesché. Il était fils de messire Jean de Névet et de très haute et puissante dame Bonaventure de Liscoët. Il est mort en son château de Névet, le 13 avril 1676, âgé de 34 ans. »

« Ci-gît aussi messire de Névet son père, fils de messire Jacques de Névet et de très haute et puissante dame Françoise de Tréal, héritière de Beaubois. Il est mort en son château de Névet, le 1^{er} mars... âgé de 34 ans. »

« Tous les seigneurs de Névet ont été mis aussi dans ce tombeau de leurs ancêtres. »

La deuxième inscription qui se lit sur une autre pierre de l'enfeu, faisant suite à la première, est ainsi conçue :

« Est apporté le cœur de messire Henry-Anne de Névet, colonel du régiment Royal-Vaisseaux et du ban et arrière-ban de l'évesché de Cornouaille, et garde-costes général, chevalier, marquis de Névet. Il est fils de messire de Névet et de dame Marie-Anne de Matignon. Il est mort en son château de Beaubois (1) le 12 décembre 1699, âgé de 29 ans.

» Aussi était apporté le cœur de haute et puissante dame Marie-Anne de Matignon. Elle était petite-fille de très haute et puissante princesse Eléonore d'Orléans de Longueville, parente de Louis XV au 10^e degré, qui épousa le fils du maréchal de Matignon. Elle

(1) En Bourseul, diocèse de Saint-Malo.

est morte en son château de Beauboys, le 12 août 1699, âgée de 49 ans » (1).

Voici l'acte de décès de René de Névet, tel qu'on peut le lire dans les registres paroisiaux de Locronan :

« Le corps de deffunct haut et puissant seigneur chevalier marquis René de Névet, en son vivant colonel de la cavalerie de l'Evêché de Cornouaille, seigneur de Lézargant, Beaubois et autres lieux, âgé d'environ 36 ans, décédé du jour d'hier, en son château du dit Lézargant, après avoir reçu les sacrements de l'église, nécessaires à salut, par le vicaire perpétuel de la ville de Locronan, fut inhumé par icelluy vicaire en la dite église, dans son tombeau prohibitif, proche le grand autel, ce 14^e jour d'avril 1676 ». Signé François Le Hé, vic. perp.

Le 2 avril 1721 est inhumé à Locronan dans le tombeau de ses ancêtres Messire Malo de Névet, dernier des dix enfants de Jean de Névet, et frère de René. La vie de Malo tient du roman. Il vécut de longues années en ermite, à la **Motte**, sur la montagne de Locronan, où il avait établi une sorte d'hospice pour recevoir les pèlerins de la Troménie et ceux de Sainte-Anne de la Palud. Sur les instances de ses six sœurs, il avait consenti à se marier pour assurer la survivance du nom de Névet. Avant de mourir il laissa des rentes pour entretenir à l'hospice de la **Motte** douze orphelins de la paroisse de Plogonnec (2).

Voici son acte de décès, extrait des archives paroissiales de Locronan :

« Ce jour, 2^e d'avril 1721, le corps du haut et puissant seigneur messire Malo de Névet, marquis dudit lieu, seigneur de Beauboys, Kermabilo et autres terres, colonel du ban et arrière-ban de l'Evêché de Cor-

(1) Abbé Horellou, *Kerlaz*, p. 187-190.

(2) Peyron, *Les derniers Seigneurs de Névet*, *Bulletin diocésain*, Janvier-Février 1919; Horellou, *Kerlaz*, p. 162.

nouaille, âgé de 76 ans, mort le premier avril, en son château de Névet, a été enterré dans sa tombe élevée située dans le chœur de l'église de Saint-Ronan. Au dit enterrement a officié le sieur recteur de Plogonnec et y ont assisté les sieurs : recteur de Plonévez-Porzay, avec leurs prêtres, et écuyer Guy de Moëllien, seigneur dudit lieu, écuyer du Vieux-Châtel, son fils, écuyer Charles-Marc Halna du Fretay, écuyer Louis de Keroulas et plusieurs autres... » Signé : Philippe Perrault, vicaire perpétuel de Locronan.

Le 10 mai 1632 est baptisée à Locronan, Claudine, fille de Jean de Névet et de Bonaventure de Liscoët.

Familles nobles. — Armoiries et prééminences

Les maisons nobles de Locronan étaient : Guengat et Lesascoët, haute, moyenne et basse justice à M. de Lanascol ; la juridiction du Kervent et du Plessis-Portzay, à M. du Brioux ; l'Excuse, à M. de Cressol. (Ogée. *Dictionnaire...*)

GUENGAT : *D'azur à trois mains dextres appaumées d'argent en pal.* — Devise : *Trésor.*

NÉVET : *D'or au léopard morné de gueules.* — Devise : *Perak, pourquoi ?*

BRIEUC : *D'azur à trois fasces ondées d'argent, une croix de gueules sur le tout.*

La bourgade

On a vu que son importance date surtout du début du XVI^e siècle, après la visite d'Anne de Bretagne qui, au surplus, lui donna le titre de ville avec tous les privilèges y attachés.

Peu après cette époque, nous trouvons (aveu de 1550), les rues suivantes : rue **an Goaffuec**, rue **Creis**

an Ker, rue des Charrettes, rue an Moael, et plus récemment rue Saint-Maurice, rue Laux (?)

En 1518, Nicolas Coëtanlem, dans son testament, reconnaît devoir à Jehan Best, Anglais, 15 pièces de toile de Locronan.

Locronan eut pour armoiries : **Teinte neutre, mitre posée sur une crosse et accostée de deux navettes.**

C'est une allusion à l'industrie locale. En effet, les nombreux privilèges accordés à la ville de Locronan favorisèrent l'industrie, et la fabrication des toiles à voiles y fit naître l'aisance, jusqu'en 1678. Elle fournissait au port de Brest la plus grande partie de son approvisionnement en ce genre, et possédait 300 métiers battants. La production alla jusqu'à 10.000 pièces par an, mesurant ensemble 400.000 aunes. A la fin du XVII^e siècle furent construits ces élégants hôtels qui donnent au bourg un aspect si singulier (1).

L'établissement en 1687, de la manufacture de Pontaniou dans le grand port de guerre, avec 130 métiers fabriquant des toiles, fit le plus grand tort à Locronan. Il y eut un renouveau de splendeur, vers 1780. A ce moment les bons ouvriers faisaient 2 pièces par semaine et gagnaient 3 liv. 10 s. par pièce (2). Mais en 1781 le bureau des toiles de Locronan était transféré à Quimper.

Dès lors l'industrie de la bourgade marcha vers une ruine définitive. En 1808, le Recteur écrit que sur les 600 habitants de sa paroisse, les sept huitièmes sont des ouvriers en toiles. Malheureusement, les produits de leur travail qui étaient utilisés dans les ports de Brest et de Lorient, se trouvèrent atteints par la déchéance de la marine. Cinq ans plus tard, on ne comptait plus à Locronan que dix métiers battants.

(1) Nous apprenons avec plaisir que la belle place de Locronan vient d'être classée.

(2) *Invent. des Arch. Départ. Départ. du Finist., t. III, passim.*

Faits et détails historiques

Baptêmes. — Locronan compte 36 baptêmes en 1615, 23 en 1616, 14 en 1617, 20 en 1618, 15 en 1619. Le premier acte baptismal rédigé en français date d'avril 1625. Voici *in-extenso* l'acte de baptême de François du Boys, fils du seigneur de Tresséaul, né le 18 février 1618.

« Franciscus filius naturalis et legitimus, necnon et primogenitus illustris scutiferi Joannis du Boys domini temporalis de Tresseaul et dominicæ Mariæ de Toutenoultre ejus conjugis, est hodie lotus unda salutis, suscipientibus magistrò Ludovico Noy presbytero, parochò plebis cynicæ vulgò de Plogonnec, et honorabili domicella Joanna de Toutenoultre uxore viri eximii et nobilis Hamonis de Kergoff Domini de Prat an Lan Leonensis Dioceseos. Baptizante Domino Yvone Mingam vicario de Loco Ronani, die undecima februarii orbis redempti Anno milesimo sexcentesimo decimo octavo. Quo die nobilis Egidia Gileta du Loet conjux illustris scutiferi Hieronymi de Toutenoultre Domini de Penanrun, avia dicta baptizati, obiit apud Tresseaul, quæ venerat visum filiam puerperam anno et die quibus supra. »

Inhumations. — L'usage d'inhumer dans les églises et chapelles fut expressément interdit par un arrêt du Parlement de Rennes, du 12 décembre 1754. Nous apprenons par le document suivant quelques-uns des motifs qui justifiaient cette interdiction.

Délibération du 20 janvier 1726.

« A été remontré par vénérable et discret M^{re} Philippe Perrault, prêtre et sieur vicaire perpétuel de séant adhérent des plus notables des habitants de laditte paroisse que suivant les anciens règlements de la Cour les statuts des Seigneurs Evêques de cette province, il a été différante fois deffendus d'inhumer ny faire en-

terrer dans les églises paroissiales les corps des différents paroissiens qui décèdent, et cela attendu l'incommodité que l'on souffre dans ces sortes d'occasions tant par le dérangement qu'il incombe de faire au sujet desdites tombes que par le mauvais air et la puanteur des différants cadavres qui y sont inhumés dans lesdites églises, et comme en discontinuant d'enterrer lesdits corps en l'église de saint Ronan l'on se propose de faire laver laditte église en entier ou le cœur au cas ou les délibérateurs le décident ainsy par leurs suffrages, cela ne pourra que rendre l'église plus propre dégagée et plus commode non seulement au service divin mais encore pour la bienséance et le plus grand ornement de l'église et de plus que pour l'arrangement du cœur que l'on se propose de faire de neuf... »

Passage et logement des troupes de guerre. — Les Espagnols occupèrent et pillèrent Locronan en 1594. Le comte de la Magnane, Anne de Sanzay, qui y passa après eux, avec ses bandes de brigands, acheva de la ruiner. (1)

Le 15 mai de la même année, le miseur des habitants de Locronan paie au sieur de Kerdaniel, soldat des gardes de feu Mgr le Duc de Mercœur, venu à Locronan pour déloger les troupes de La Fontenelle y étant, la somme de 6 écus valant 18 livres, ladite somme payée du commandement des bourgeois de Quimper, en présence de Robert Beaudouyn et Yvon Grasset. Précédemment le sieur du Marc'hallac'h, chanoine de Cornouaille, et Rubien, députés de Quimper, étaient venus à Locronan vers le sieur de la Fontenelle et pour ce, avaient reçu 72 sous (2).

7 décembre 1636. — Le duc de Brissac, gouverneur de Port-Louis et Quimperlé, mande au sieur de Saint-Georges, capitaine d'une compagnie du régiment du

(1) *Bull. de la Soc. Arch. du Fin.*, t. 13, p. 273.

(2) *Bull. de la Soc. Arch. du Fin.*, t. 12, p. 157.

dit sieur Duc, d'avoir à déloger sans délai de la ville de Locronan, avec les troupes qu'il y commande, lui défendant d'y loger à l'avenir.

En 1641, les deniers d'octroi accordés aux Pères Jésuites par Louis XIII, pour la construction de leur collège à Quimper, ayant été employés au logement des prisonniers de guerre espagnols, les religieux se plaignirent, et finalement le Roi, dans une lettre au maréchal de la Meilleraye, le 11 mai 1641, ordonna le transfert des dits prisonniers à Locronan.

Le 24 mars 1689, une lettre du maréchal d'Estrées parvint à Locronan, ordonnant de préparer les logements pour 300 hommes de troupes irlandaises, qui, parties de Quimper, se dirigeaient (sur Brest), pour y être embarquées sur les vaisseaux de Sa Majesté.

Les habitants y consentent, mais en réservant tous leurs droits d'exemption de tout impôt, et pour ce qui est du logement des troupes, ils produisent entre autres la lettre citée plus haut du duc de Brissac.

Au XVIII^e siècle, on signale les revues passées sur la montagne de Locronan, des compagnies de gardes-côtes de la capitainerie de Crozon.

Période révolutionnaire. — Le recteur de Locronan était alors Mathieu Le Houarner, nommé également comme prier en 1787. En 1790, il est désigné par 45 voix, pour remplir les fonctions de premier officier municipal. Son vicaire obtint aussi 42 voix. (1)

Mathieu Le Houarner, ayant prêté le serment du 27 décembre 1790, put rester dans la paroisse en qualité de recteur. On l'y trouve encore en 1804, mais agissant comme simple vicaire.

Son vicaire, Jean Piclet, de Saint-Nic, né en 1739, boiteux, refuse au contraire le serment. Il fait une demande de traitement, le 23 décembre 1792; puis se

(1) Duchâtellier, *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, t. 1.